

REGLEMENT DU Seconde Vie

- Les réparations sont effectuées gratuitement par des bénévoles
- Les visiteurs effectuent eux-mêmes les réparations avec l'aide des bénévoles
- Les réparateurs ne peuvent être tenus responsables de dommages éventuels sur des objets présentés pour être réparés
- Les visiteurs apportant des objets à réparer le font à leurs risques
- Les réparateurs ne donnent aucune garantie sur les réparations effectuées et ne sont pas responsables d'un mauvais fonctionnement chez soi
- Les réparateurs se réservent le droit de ne pas réparer certains objets
- Les travaux étant réalisés avec l'aide des bénévoles, leur responsabilité ni celle des organisateurs ne peut être engagés
- Les réparateurs expertisent la panne et déterminent le ou les composants défectueux.
- Les réparateurs conseillent sur les sites permettant de commander les composants à remplacer.
- Les visiteurs fournissent à leur charge les composants à remplacer.